

Présentation au Comité spécial de la Chambre des communes sur la réforme électorale

Joe Lioce

Citoyen du Canada

Honorables membres du Comité spécial sur la réforme électorale,

Je m'appelle Joe Lioce. Je suis un étudiant de 19 ans en politique publique et je vais commencer ma deuxième année à l'Université Carleton. Comme je m'intéresse à la politique depuis mon tout jeune âge, la qualité des institutions démocratiques de notre pays est d'une importance capitale pour moi et pour d'autres jeunes de notre pays. C'est la liberté offerte aux Canadiens par ces institutions qui fait la vraie grandeur de notre pays et nous avons aujourd'hui la possibilité d'étendre ces libertés de façon exponentielle.

Mes propositions sont doubles et sont complémentaires. Premièrement, inspiré par un projet de la Behavioural Insights Team du Royaume-Uni, je propose que le gouvernement utilise des tactiques d'encouragement pour augmenter considérablement le taux de participation. Deuxièmement, je propose que le Canada suive les traces de la Colombie-Britannique, de plus de vingt États américains et de la Suisse en permettant la tenue de référendums d'initiative populaire au Canada.

Je ne crois pas que le Comité doive consacrer son temps à envisager de remplacer le mode de scrutin actuel, car, en fin de compte, indépendamment de celui que nous utilisons, l'opinion des Canadiens sur la façon dont le pays est gouverné n'importe vraiment qu'une journée tous les quatre ans, le jour du scrutin. En se concentrant sur ces deux propositions, le Comité peut effectivement accroître la participation électorale (par des tactiques d'encouragement) et permettre aux citoyens canadiens de mieux s'exprimer sur la façon dont leur pays est gouverné (par des initiatives).

Nous partirons des constats suivants :

Le mandat du comité comporte cinq objectifs :

- 1) Convaincre la population que sa volonté démocratique est respectée;
- 2) Accroître la participation électorale;
- 3) Éviter de compliquer davantage le processus électoral;

- 4) Veiller à ce que les propositions soient mises en œuvre tout en maintenant la confiance du public dans le processus électoral;
- 5) Veiller à ce que la représentation régionale soit respectée et à ce que les députés facilitent le règlement des préoccupations de leurs électeurs.

La première proposition, l'adoption de la tactique du « coup de pouce », consiste à miser sur les normes sociales (dans ce cas, la messagerie texte) pour stimuler la participation électorale. L'efficacité de cette méthode a été démontrée au Royaume-Uni quand la Behavioural Insights Team a relancé les personnes qui devaient des amendes en leur envoyant un message dix jours avant la date d'échéance. Grâce à cette méthode, les paiements ont doublé sans autre d'intervention. Les Services judiciaires du Royaume-Uni ont économisé 30 millions de livres par an en envoyant aux gens qui devaient des amendes des messages textes personnalisés pour les persuader de payer rapidement.

On peut utiliser les SMS de deux façons pour accroître la participation électorale au Canada.

La première, et la plus audacieuse, consisterait à envoyer un texto de masse à tous les électeurs admissibles. Cela permettrait aux Canadiens de texter leur bulletin de vote. Le potentiel est vraiment énorme. Pour la première fois dans l'histoire, le gouvernement enverrait leur bulletin aux citoyens au lieu que les citoyens se rendent à un bureau de vote. En plus d'augmenter le taux de participation, ce système aurait l'avantage de simplifier considérablement le processus électoral. Cela pourrait également contribuer à accroître la confiance dans le processus électoral par l'envoi d'un SMS de confirmation après que les citoyens auraient envoyé leur premier texte, ce qui éviterait les erreurs. En outre, le gain de temps que procurerait le fait de ne pas avoir à compter manuellement ni à imprimer les bulletins permettrait au gouvernement d'économiser de grosses sommes d'argent, ainsi que de rendre tout le processus plus écologique.

Le plus gros inconvénient de cette proposition tient à ce que les entreprises de télécommunications pourraient éventuellement avoir accès aux votes de la population.

Mais avec une protection juridique suffisante de cette information, je crois que de nombreux Canadiens accepteraient cette méthode.

La seconde option, beaucoup plus sûre, consiste à envoyer des messages texte personnalisés aux Canadiens pour leur rappeler de voter. Un premier, une dizaine de jours avant l'élection et un autre le jour même. Bien que beaucoup moins ambitieuse, elle peut aussi faire augmenter le taux de participation.

Pour acquérir les numéros de téléphone des électeurs admissibles, le gouvernement fédéral devrait obliger les compagnies de télécommunications à les lui fournir. Si la possession de ces numéros de téléphone pose un problème à Élections Canada, on pourrait faire en sorte qu'Élections Canada soit la seule institution fédérale à y avoir accès en modifiant l'article 5 de la *Loi sur la communication* ayant trait à la sécurité du Canada. Il faudrait ajouter un autre paragraphe indiquant que l'information recueillie par Élections Canada ne peut être communiquée aux autres institutions fédérales.

Ceci conclut ma première proposition. Personnellement, je crois qu'il est temps que le Canada entre pleinement dans le XXI^e siècle et adopte la première option. Grâce aux technologies modernes, nous avons le potentiel d'écrire l'histoire et d'inverser la tendance à la baisse du taux de participation. Le comité va-t-il ignorer la possibilité de faire réellement changer les choses, préférant la stagnation et finalement, la dégradation de notre démocratie ou va-t-il hardiment saisir cette occasion et aller de l'avant?

La deuxième proposition consiste à organiser des référendums fédéraux d'initiative populaire au Canada. Dans l'état actuel des choses, contrairement aux honorables membres du comité, qui sont libres de voter et de proposer des lois, je n'ai mon mot à dire sur la gouvernance de notre nation qu'une fois tous les quatre ans, nonobstant les référendums du gouvernement. Ces initiatives donneraient aux citoyens canadiens un rôle sans précédent dans la démocratie canadienne et donnerait une confiance inébranlable dans notre démocratie pour les générations à venir.

Un référendum d'initiative populaire est le processus par lequel tout électeur inscrit peut proposer une loi. Le projet de loi doit être clair et sans ambiguïté dans un domaine de

compétence fédérale. Les initiatives commencent par une pétition et l'électeur doit recueillir un certain nombre de signatures avant que le gouvernement soit obligé de tenir un référendum. En Colombie-Britannique, où cela se fait à l'échelle provinciale, cette exigence est fixée à au moins 10 % des électeurs inscrits dans chaque circonscription. Étant donné que le Canada est un très vaste pays, cela devrait être modifié pour mieux correspondre à la scène fédérale en changeant l'exigence de 10 % des électeurs dans chaque circonscription à 10 % des électeurs dans chaque province et territoire.

En Suisse, qui est également une démocratie constitutionnelle fédérale, ces initiatives existent à tous les niveaux de gouvernement. Au palier fédéral, 192 ont été demandées depuis leur création en 1893 et 22 ont abouti. Mais il est important de savoir qu'après l'année 2000, seulement 10 initiatives ont jusqu'à présent été portées à terme. On peut raisonnablement supposer qu'en devenant plus connectés et informés, il sera plus facile de faire avancer la démocratie directe. Il est important de noter que 73 autres initiatives ont été retirées, principalement en faveur de contre-propositions du gouvernement. Si le Canada devait adopter les référendums d'initiative populaire dans le cadre de notre démocratie, je recommande que le gouvernement prévoie également des contre-propositions de ce genre. De cette façon, la volonté démocratique du peuple et le pouvoir des députés de faire nos lois sont respectés.

Dans plusieurs mémoires présentés au Comité, il a été dit de ne pas tenir de référendum sur les propositions acceptées. La principale raison invoquée est que les référendums sont facteurs de division et on rappelle aux membres du comité de « penser à Brexit ». Je vous demande instamment de faire la distinction entre donner suite à cette proposition d'initiatives et tenir un référendum sur la réforme électorale. Les initiatives, par leur nature, exigent un soutien important de la base, dans tout le pays, pour qu'elle puisse être acceptée. En effet, comme le montre ce qui s'est produit en Oklahoma, les initiatives permettent parfois de transcender la fracture partisane traditionnelle et d'en arriver à une coopération sur des questions d'intérêt commun à tous les citoyens.

Selon l'article « Oh, Oklahoma » du *Economist*, les enseignants de l'État ont de la difficulté à obtenir une augmentation. Malgré l'approbation publique de 90 % pour une augmentation des salaires, la question s'est perdue dans des considérations partisans. L'ancien gouverneur démocrate, David Boren, et plusieurs membres de son ancien Cabinet ont donc soutenu une initiative populaire visant à hausser la taxe de vente et à utiliser de ces nouveaux revenus pour augmenter le salaire des enseignants. Je recommande aux députés de lire l'article en question. Le référendum est mentionné sur Ballotpedia sous le titre « Oklahoma One Percent Sales Tax, State Question 779 (2016) ». Si les députés examinent la répartition entre partisans et opposants autour de cette initiative, ils remarqueront une absence flagrante d'opposants républicains.

Si cette initiative en Oklahoma aboutit en novembre, il y aura une confiance renouvelée dans la démocratie. Cela rappellera aux habitants de l'Oklahoma que, même s'ils vivent l'un des moments les plus politiquement polarisés de l'histoire de leur nation, il est encore possible de mettre de côté les différences et de collaborer sur des questions que leurs politiciens ont oubliées ou négligées. Il est vrai que le Canada n'en est pas à ce stade de polarisation. Mais, si c'était le cas et si cette possibilité nous était refusée, cela ne ferait qu'alimenter le cynisme et le ressentiment des Canadiens envers la classe politique. Au lieu de penser Brexit, j'exhorte le comité à penser à l'Oklahoma et à imaginer les possibilités incalculables que les initiatives de ce genre peuvent ouvrir.

Ce sont là mes recommandations. Je crois sincèrement que, si le Comité devait les mettre en œuvre au Canada, nous entrerions sans aucun doute dans un nouvel âge d'or de la démocratie canadienne. Le monde nous envie déjà nos institutions démocratiques et la liberté de nos citoyens. Mais aujourd'hui, les douze hommes et femmes que vous êtes ont le pouvoir de faire plus pour la démocratie que ce que les pères fondateurs de notre nation n'auraient jamais pu imaginer. La démocratie ne se limite pas à la méthode d'élection de nos représentants. La démocratie est une culture. Pour que cette culture se développe pleinement au XXI^e siècle, il faut lui donner les outils dont elle a besoin pour toucher la vie de chaque citoyen. C'est aujourd'hui plus facile grâce aux progrès technologiques. De plus, les citoyens doivent être libres d'interagir avec le processus

législatif. Actuellement, les citoyens ne sont libres qu'une fois tous les quatre ans. Mais cela peut changer.

Voyez loin. Sortez des sentiers battus. Nous aurons l'occasion d'écrire l'histoire ou si cela vous fait peur, nous pouvons laisser passer cette occasion unique. Les honorables membres seront-ils timides face à cette responsabilité ou marcheront-ils courageusement vers l'avenir, quoi qu'il arrive?